

## **Aide à l'acquisition de matériel adapté à la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap**

### **Nature et objectif de l'aide**

Mise à jour : Il y a 6 ans

Permettre aux collectivités, associations et aux sportifs en situation de handicap de disposer de matériel adapté nécessaire à la pratique sportive.

### **Bénéficiaires**

- Communes et EPCI dont le projet sert le développement de la pratique sportive,
- Associations sportives agréées « sport » par le Ministère chargé des Sports et affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère chargé des sports,
- Associations non affiliées œuvrant dans le champ du handicap,
- Sportifs en situation de handicap dans une association sportive du département de la Seine-Maritime affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère chargé des Sports.

### **Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)**

Chaque dossier est étudié par une commission ad hoc

### **Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement**

La subvention départementale est calculée sur le montant HT pour les collectivités et EPCI et sur le montant TTC pour les associations et les personnes physiques

Taux de participation de 10 à 40%.

### **Pièces à fournir au dépôt du dossier**

## Aide à l'acquisition de matériel adapté à la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap

Dossier spécifique comportant l'ensemble des pièces demandées.

Mise à jour : Il y a 6 ans

- Relevé d'Identité Bancaire
- Devis descriptif et estimatif du matériel

Pour les communes et groupements de communes

- Délibération du conseil de la collectivité décidant l'acquisition de matériel sportif pour les personnes en situation de handicap et son inscription au budget

Pour les associations acteurs économiques et sociaux

- Délibération du conseil d'administration de l'association
- Bilan financier du dernier exercice connu
- Compte rendu de la dernière assemblée générale

Aide à la personne

- Copie de la licence sportive
- Demande de subvention motivant le projet sportif de la personne

### Direction de référence

Direction Jeunesse et Sports  
Service des Sports

Mail : [sport76@seinemaritime.fr](mailto:sport76@seinemaritime.fr)

### Date limite de dépôt de la demande

Dossier d'aide complet pour le 30 septembre